

DEC152629DR06

**Décision portant délégation de signature à Didier Gemmerlé, Laurence Quirot, Jean-Marc Sac-Epée et Camille Laurent-Gengoux, Professeur à l'université de Lorraine et pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7502, intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine, dont le directeur est Xavier Antoine ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Didier Gemmerlé**, Ingénieur de Recherche CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Didier Gemmerlé, délégation est donnée à **Laurence Quirot**, Assistant Ingénieur à l'université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Didier Gemmerlé et de Laurence Quirot, délégation est donnée à **Jean-Marc Sac-Epée**, Ingénieur de Recherche à l'université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Didier Gemmerlé, de Laurence Quirot et de Jean-Marc Sac-Epée, délégation est donnée à **Camille Laurent-Gengoux**, Professeur à l'université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2016

Le directeur d'unité

Xavier Antoine